Réception des marchandises

À la livraison, identifiez le lot, contrôlez l’état des denrées et consignez votre décision.

1 | Identifier

- Vérifiez le fournisseur, les références et les quantités par rapport au bon de livraison.
- Contrôlez les lots, dates, étiquettes et, lorsque c’est applicable, les marques d’identification. Conservez le lien avec les justificatifs.
- Contrôlez la propreté du véhicule, l’état des emballages et les conditions de transport.

2 | Mesurer selon la procédure du site

- Pour un contrôle indicatif non destructif, mesurez entre deux emballages si la méthode est adaptée. Indiquez « entre colis » dans la colonne méthode.
- Si une mesure à cœur est nécessaire, suivez la procédure du site avec une sonde adaptée, nettoyée et désinfectée. Notez « à cœur » et ne confondez pas ce résultat avec une mesure de surface.
- Comparez le résultat à la limite applicable au produit et aux conditions du contrôle. Consultez les informations du fournisseur et les règles prévues dans votre PMS.

3 | Décider et garder une trace

- Consignez le résultat, la décision et l’action prise. En cas d’écart, appliquez la procédure du site et informez le responsable.
- Reliez toute anomalie nécessitant un suivi au registre 10.

Dans la colonne « Lot ou n° BL », utilisez le bon de livraison uniquement s’il permet de retrouver le lot ou le justificatif de traçabilité correspondant.

Repères : arrêté du 21 décembre 2009, art. 3 et annexe I. Arrêté du 8 octobre 2013, art. 3 et annexe I.

Registre de réception

Une ligne par produit ou lot contrôlé. DLC/DDM : date limite de consommation / date de durabilité minimale.

Établissement _____ **Période** _____ **Responsable** _____

Date / heure	Fournisseur / produit	Lot ou n° BL	DLC / DDM	État emballage	T° / méthode	Décision / action	Visa

Décision : accepté, mis à l'écart ou refusé selon la procédure du site. Indiquer l'action menée et, si utile, le n° du registre 10.